



Commission canadienne des grains

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-110

ISBN 0-660-61450-2

**Commission canadienne des grains
Rapport sur les plans et priorités**

2001-2002

Table des matières

Section I :	Messages	
	Message du ministre	1
	Message du commissaire en chef	2
	Présentation de la direction	3
Section II :	Vue d'ensemble de l'organisme	
	2.1 Mandat, rôle et responsabilités	5
	2.2 Objectif de l'organisme/du programme	8
	2.3 Contexte de planification	8
	2.4 Prévisions de dépenses de l'organisme	12
Section III :	Plans, résultats, activités connexes et ressources de l'organisme	
	3.1 Renseignements sur le secteur d'activité	13
	3.2 Principaux engagements en matière des résultats, résultats prévus, activités connexes et ressources	13
Section IV :	Initiatives conjointes	
	4.1 Initiatives collectives	21
Section V :	Information financière	
	Tableau 5.1 Résumé des dépenses en capital par programme et par secteur d'activité	23
	Tableau 5.2 Source de recettes disponibles	23
	Tableau 5.3 Coût net des programmes pour l'exercice budgétaire	24
	Tableau 5.4 Fonds renouvelable – État des résultats	24
	Tableau 5.5 Fonds renouvelable – État de l'évolution de la situation financière	25
	Tableau 5.6 Fonds renouvelable – Emploi prévu des autorisations	25
Index		27

Section I : Messages

Message du ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport sur les plans et priorités* de la Commission canadienne des grains. Le rapport indique comment la Commission canadienne des grains (CCG) entend utiliser les ressources à sa disposition pour s'acquitter de ses responsabilités, c'est-à-dire protéger les intérêts des céréaliculteurs, et garantir un approvisionnement constant de grains de qualité aux acheteurs étrangers et canadiens. Il énonce également les normes qui permettent d'évaluer dans quelle mesure la CCG atteint ses objectifs.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité, la fiabilité et la salubrité de ses exportations de grain. Il s'agit d'un facteur important qui permet aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur les marchés de grains étrangers où la concurrence est féroce.

Il faut soutenir cet avantage concurrentiel afin de veiller à ce que les céréaliculteurs canadiens puissent obtenir le meilleur prix possible pour leurs produits. À cette fin, la CCG doit non seulement relever les défis inhérents au régime d'assurance-qualité des grains canadiens, mais également réagir à l'évolution sans précédent de la technologie dans l'industrie céréalière. Le présent rapport résume les défis importants auxquels doit faire face la CCG et indique comment celle-ci entend les relever.

La conjoncture économique demeure difficile pour de nombreux agriculteurs canadiens, en particulier pour les céréaliculteurs. Afin de pouvoir retirer le rendement maximum de leur exploitation, les agriculteurs doivent pouvoir compter sur un régime d'assurance-qualité efficace. Les ressources supplémentaires que le gouvernement fédéral a allouées à la CCG jusqu'à la fin de l'exercice 2003-2004 montrent comment nous contribuerons à bâtir des assises solides pour notre industrie au pays.

Toutefois, peu importe le soin que nous apportons à la planification, le Canada, tout comme les autres pays, continuera de faire face à des défis. Le présent rapport souligne comment nous participerons à l'établissement d'une base solide pour l'industrie au pays.

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Message du commissaire en chef

Je suis heureux de vous présenter le Rapport sur les plans et priorités de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2001-2002.¹

La CCG exécute un programme d'assurance-qualité qui permet d'expédier du grain qui répond de façon constante aux exigences de qualité, de salubrité et de quantité des clients. La qualité constitue l'avantage concurrentiel du Canada sur les marchés mondiaux, et nous avons l'intention de travailler avec l'ensemble de l'industrie céréalière pour conserver cet avantage.

Les normes de qualité, l'expertise technique et scientifique et la promesse de service de la CCG rehaussent la réputation du Canada. Notre rôle au sein de l'industrie céréalière est reconnu à l'échelle nationale et internationale. À titre de principal organisme fédéral responsable du régime d'assurance-qualité, il est essentiel que nous continuions de nous adapter aux tendances et aux changements, tant au pays qu'à l'étranger. Les défis à relever exigeront des solutions innovatrices et une étroite collaboration avec les producteurs, l'industrie et nos clients étrangers.

Je sais que nos stratégies permettront d'assurer l'intégrité continue du régime d'assurance-qualité et la réputation du Canada sur la scène internationale.

Barry Senft
Commissaire en chef

¹ Avant d'être inscrite à l'annexe de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en 1999, la CCG rendait compte au Parlement par l'entremise des documents présentés par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) au titre du Budget principal des dépenses. Ce changement a officialisé les dispositions de rapport et de responsabilisation qui avaient cours depuis longtemps. La CCG a toujours fonctionné en tant qu'entité administrative distincte d'AAC et le commissaire en chef rendait des comptes directement au ministre, ce qu'il continuera de faire.

Présentation de la direction

Je sou mets, à des fins de dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et priorités de 2001-2002 de la Commission canadienne des grains.

À ma connaissance, l'information :

- décrit avec exactitude le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats prévus de l'organisme;
- est conforme aux principes de bonne information contenus dans les Lignes directrices pour la préparation d'un rapport sur les plans et les priorités;
- est complète et exacte;
- est fondée sur les systèmes d'information et de gestion solides et sous-jacents de l'organisme.

Je suis satisfait des procédés et des méthodes utilisés pour la rédaction du Rapport sur les plans et priorités.

Le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation sur lequel est fondé ce rapport a été approuvé par le Conseil du Trésor et sert de base pour rendre compte des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations fournies.

Gordon Miles
Chef de l'exploitation

Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

2.1 Mandat, rôle et responsabilités

Mandat

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*, dont l'adoption remonte à 1912 et dont la révision la plus récente date de 1998. Aux termes de la *Loi*, la CCG est mandatée de réglementer la manutention du grain au Canada et d'établir et d'appliquer des normes de qualité à l'égard des grains canadiens, au bénéfice des producteurs. En exerçant ses fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable en denrées alimentaires au pays et à l'étranger. La CCG travaille de près avec tous les intervenants de l'industrie céréalière du Canada pour élaborer et appliquer ses politiques et pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de commercialisation des grains canadiens. En assurant la qualité à l'utilisation finale, la CCG rehausse la valeur marchande des grains canadiens.

Mission

Être chef de file sur le plan de la gestion de la qualité du grain et de l'assurance de la quantité, engagée à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients et à soutenir les producteurs, tous les secteurs de l'industrie céréalière et leurs clients.

Vision

Excellence dans l'assurance de la qualité du grain.

Responsabilités

L'honorable Lyle Vanclief, ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, est le ministre responsable de la CCG.

La CCG est dirigée par un commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un commissaire qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en chef est responsable devant le ministre.

Le chef de l'exploitation relève du commissaire en chef et est responsable du secteur d'activité de la CCG, c'est-à-dire un régime d'assurance-qualité du grain qui rehausse la valeur marchande du grain, au bénéfice des producteurs.

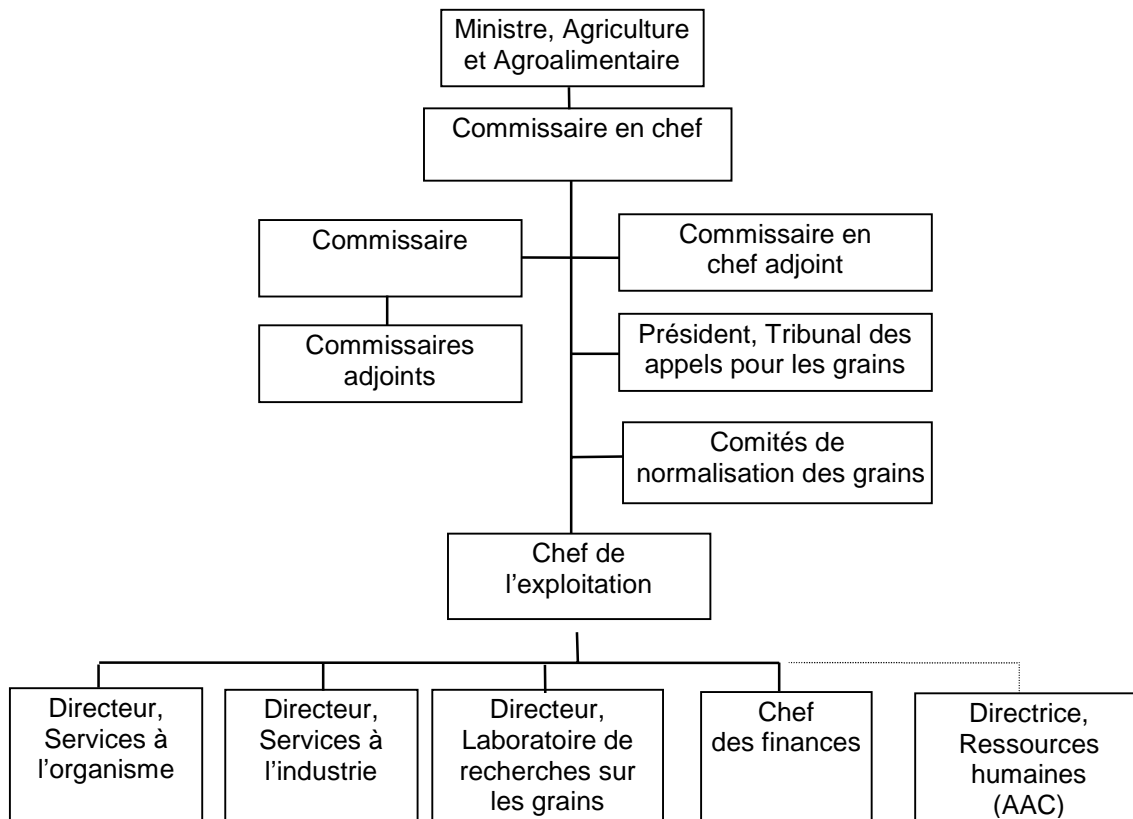
Le chef de l'exploitation coordonne les activités des divisions opérationnelles de la CCG, c'est-à-dire les Services à l'industrie, les Services à l'organisme et le Laboratoire de recherches sur les grains. La directrice des ressources humaines est employée d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, mais il existe un rapport hiérarchique entre ce poste et celui du chef de l'exploitation.

De plus, on compte jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grains au Canada. Ces postes sont aussi comblés par le gouverneur en conseil. Les commissaires adjoints se chargent d'entendre les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de faire la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs.

Les Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est sont constitués de représentants de producteurs et de membres de l'industrie, ainsi que d'experts techniques de la CCG. Ces comités sont chargés d'examiner et de recommander des caractéristiques normalisées pour les grades de grain.

Le Tribunal des appels pour les grains entend les appels interjetés par les exploitants des silos de collecte, des silos terminaux et des silos de transbordement et par les expéditeurs de wagons de producteurs qui ne sont pas satisfaits des grades attribués par les inspecteurs de la CCG. Le président du Tribunal agit au nom de la CCG, mais indépendamment du personnel d'inspection de la CCG. Les autres membres du Tribunal proviennent de l'industrie des grains.

Commission canadienne des grains Structure organisationnelle



Description de l'organisme

La CCG, dont l'administration centrale est établie à Winnipeg, compte environ 805 employés à temps plein répartis dans 21 bureaux au pays. La CCG gère un fonds renouvelable depuis 1995. Elle a été inscrite à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en 1999, confirmant son autonomie par rapport à AAC et lui permettant de jouir d'un crédit distinct dans le Budget des dépenses.

Partenariats

La CCG travaille de près avec les producteurs, les autres membres de l'industrie céréalière et d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour assurer la prestation de ses programmes et services et pour remplir son mandat. En plus d'être représentés au sein des Comités de normalisation des grains et du Tribunal des appels pour les grains comme il est mentionné ci-dessus, les producteurs et l'industrie sont consultés avant que la CCG effectue des changements importants à ses programmes, politiques ou règlements.

Partenaires clés

Partenaires industriels

- Producteurs
- Manutentionnaires et négociants en grains
- Transformateurs
- Commission canadienne du blé
- Institut international du Canada pour le grain
- Universités
- Laboratoires
- Sélectionneurs

Organismes et ministères du portefeuille

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Commission canadienne du lait
- Société du crédit agricole
- Conseil national des produits agricoles

Autres ministères gouvernementaux

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- Statistique Canada
- Agence canadienne de développement international
- Industrie Canada
- Santé Canada
- Douanes Canada

Domaines de collaboration

- établissement de normes visant la qualité des grains
- mise en oeuvre du régime d'assurance-qualité des grains
- élaboration et application des politiques et de la réglementation
- partage de l'information à caractère commercial
- développement et soutien des marchés
- transfert des technologies et des résultats de recherche

- partage de l'information
- recherches
- planification stratégique
- respect des tolérances à l'échelle internationale en ce qui a trait aux contaminants toxiques dans le grain
- prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité

- partage de l'information
- appui au commerce international
- publication de statistiques sur les grains
- développement et soutien des marchés
- inspection et certification des balances aux silos terminaux et de transbordement

- Conseil national de recherches
- Ministères provinciaux de l'Agriculture

À l'étranger

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Département de l'Agriculture des É.-U. (inspection des grains, administration des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux) • Sciences agroalimentaires, Australie • Institut de recherches sur le pain, Australie | <ul style="list-style-type: none"> • prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité • appui au commerce international • recherches • technologie |
|--|---|

2.2 Objectif de l'organisme/du programme

Un régime d'assurance-qualité qui valorise la commercialisation du grain au bénéfice des producteurs.

2.3 Contexte de planification

L'industrie céréalière du Canada oeuvre dans un milieu en constante évolution. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au changement tout en continuant à offrir aux acheteurs des grains, des oléagineux et des légumineuses de qualité constante et uniforme. Les facteurs qui devraient avoir le plus d'incidence sur la façon dont la CCG remplit son mandat au cours de la période de planification sont les suivants :

A. Pressions exercées sur le système de classement visuel du Canada

La réputation du Canada en tant que fournisseur de grains de qualité constante est le résultat d'un système intégré de manutention et de commercialisation du grain qui s'étend de la sélection des plantes à l'assurance de la qualité offerte par la CCG aux acheteurs. Ce système particulier au Canada est fondé sur une méthode d'identification visuelle de la qualité à l'utilisation finale des classes de grains, d'oléagineux et de légumineuses.

Le blé, en particulier, s'appuie sur une méthode visuelle de détermination de la qualité. Les variétés de blé qui satisfont aux normes de qualité de l'une des sept classes de blé doivent avoir des grains semblables visuellement aux autres variétés de la classe en question et être distinguables visuellement des variétés de toutes les autres classes. Cette « distinction visuelle des grains » permet aux inspecteurs des grains et à l'industrie de manutention des grains de séparer le blé rapidement et à peu de frais en fonction de son apparence.

Chacune des sept classes de blé comprend des caractéristiques spécifiques d'utilisation finale. Cela signifie qu'il existe un lien direct entre l'apparence du blé de l'Ouest canadien et son rendement à l'utilisation finale. Ainsi, les variétés de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) sont développées en vue de leur utilisation pour

la fabrication du pain et des nouilles, tandis que les variétés de blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien (SWS) sont mieux adaptées à la confection de biscuits, de gâteaux et de pâtisseries.

En connaissant simplement la classe et le grade du blé canadien, les acheteurs savent de quelle façon il se comportera lors de l'utilisation finale. La distinction visuelle remplace l'analyse de la performance à la mouture et à la cuisson qui est nécessaire dans les autres systèmes de classement du blé. Notre méthode de séparation permet le mouvement efficace et à peu de frais du grain en vrac par l'entremise d'un système de manutention assujéti à des contraintes.

Malgré les avantages de la méthode de distinction visuelle des grains pour séparer le blé, de nombreuses pressions sont exercées pour qu'elle soit abandonnée. Ces pressions proviennent de plusieurs sources :

- Les sélectionneurs préféreraient un système de séparation qui offrirait une plus grande souplesse lors de la sélection. Les critères de distinction visuelle des grains limitent la capacité des sélectionneurs d'améliorer les caractéristiques agronomiques et qualitatives des nouvelles variétés.
- Les caractéristiques d'utilisation finale des nouvelles variétés développées sont différentes des caractéristiques des classes existantes. On pourrait établir des classes additionnelles, mais le nombre de caractéristiques des grains est insuffisant pour permettre la création de nouvelles classes.
- Parfois, des variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement sont cultivées au Canada lorsque ces variétés semblent offrir des avantages agronomiques comme un meilleur rendement ou la résistance à la maladie. Si ces variétés sont produites en quantités suffisantes et si elles possèdent des caractéristiques de qualité à l'utilisation finale qui sont très différentes des classes auxquelles elles ressemblent, elles pourraient compromettre l'efficacité de l'ensemble du régime d'assurance-qualité.

À mesure qu'augmentent les pressions sur le système de classement visuel du Canada, il devient de plus en plus important de trouver une autre méthode pour séparer les lots de grains, d'oléagineux et de légumineuses en fonction de leur qualité afin de répondre aux besoins des divers acheteurs. Jusqu'à ce que l'on conçoive une méthode abordable et rapide pour remplacer la méthode de distinction visuelle des grains, cette dernière demeurera la principale méthode de séparation du blé.

B. Développement de grains et d'oléagineux transgéniques

Le Canada doit se pencher sur les défis de commercialisation que posent le développement et la production de grains et d'oléagineux transgéniques. Les grains et les oléagineux transgéniques sont le résultat de l'utilisation de la technologie de recombinaison de l'ADN pendant le développement des variétés de plantes. Les

consommateurs se préoccupant de plus en plus de la salubrité des grains et des oléagineux transgéniques, certains pays ont établi des critères d'étiquetage pour les aliments transgéniques et d'autres pays sont en train de le faire. Cela signifie que la capacité de séparer les variétés transgéniques des variétés non transgéniques deviendra essentielle si le Canada veut conserver sa part du marché international. Comme, en général, les variétés transgéniques ne sont pas distinguables visuellement des autres variétés, les pressions sur le système de classement visuel augmentent et le besoin de trouver une méthode d'identification de rechange s'intensifie.

C. Changements structurels dans l'industrie céréalière du Canada

La structure de l'industrie céréalière du Canada change de plusieurs façons qui influent sur le financement de la CCG et sur l'administration du régime d'assurance-qualité. L'abrogation de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* en 1995 a été l'un des changements structurels les plus importants; elle a entraîné une hausse des frais de transport ferroviaire jusqu'aux ports canadiens. Les exportations outre-mer sont devenues moins concurrentielles, ce qui a encouragé une plus grande utilisation des grains de l'Ouest canadien en Amérique du Nord. Les débouchés en cours de développement aux États-Unis et la croissance dans le secteur de la transformation à valeur ajoutée au pays ont contribué à une baisse d'environ 20 % des récépissés moyens aux terminaux portuaires depuis le début des années 90.

Cette baisse a eu des répercussions financières considérables pour la CCG, car la plupart de ses recettes proviennent des droits exigés pour l'inspection et la pesée du grain lors de son chargement sur les navires à des fins d'exportation. Ces droits couvrent non seulement les coûts de ces services directs, mais financent aussi d'autres services qui appuient le régime d'assurance-qualité, comme l'établissement de normes pour les grades, la recherche sur la qualité à l'utilisation finale, les services entomologiques et le suivi des marchandises.

De même, la diminution continue du nombre de petits silos de collecte et l'augmentation parallèle de la taille des nouveaux silos à grande capacité contribuent au changement structurel de l'industrie. Depuis le début des années 60, le nombre de silos de collecte dans l'Ouest canadien est passé de 5 000 à moins de 850. Au cours de la même période, la capacité d'entreposage moyenne est passée de 2 000 tonnes à plus de 7 900 tonnes, et même à 50 000 tonnes dans certains cas. Ces changements ont diverses répercussions sur la CCG, notamment une baisse des recettes provenant de l'octroi de permis, la nécessité de changer nos politiques en matière de permis, une évolution de la demande pour les services de la CCG (c.-à-d. une augmentation de la demande pour l'évaluation de la qualité à la ferme) et la réduction éventuelle de l'uniformité des cargaisons de grains.

Ces dernières années, plusieurs grandes multinationales ont fait leur entrée dans l'industrie céréalière du Canada. L'arrivée de ces sociétés ajoutée à l'augmentation des activités de transformation au pays et de l'élevage dans les Prairies signifient que les sociétés céréalières compétitionnent plus agressivement pour les grains des producteurs. Du point de vue des producteurs, il s'agit d'un développement positif, car il signifie que

les droits de manutention pourraient baisser et que les sociétés pourraient offrir des services nouveaux et améliorés. La CCG devra veiller à adapter le cadre de réglementation à ces changements au sein de l'industrie.

D. Préoccupations accrues des consommateurs à l'égard de la salubrité des aliments

Les acheteurs étrangers exigent que les grains canadiens soient analysés afin de s'assurer de la salubrité des cargaisons. La demande d'analyses spéciales pour dépister les résidus chimiques dans les cargaisons accroît l'importance de la recherche en vue d'élaborer de nouvelles méthodes d'analyse ou d'adapter les méthodes existantes de sorte qu'elles soient suffisamment précises et exactes pour respecter les tolérances strictes au niveau international.

E. Raffinement des exigences des clients au chapitre de la qualité

Le système d'identification visuelle du Canada est directement lié à la qualité d'utilisation finale des marchandises à laquelle il s'applique. La réputation du Canada en tant que fournisseur de grains et d'oléagineux de qualité uniforme repose sur l'efficacité du système d'identification visuelle qui s'appuie sur des méthodes scientifiques et des technologies de pointe. Cependant, les acheteurs de grains canadiens se préoccupent de plus en plus de la qualité et demandent un plus grand éventail de caractéristiques de qualité en plus de garanties et de la certification des grains en matière de qualité et de salubrité. De plus en plus, les acheteurs de grains précisent leurs exigences de qualité au moyen de caractéristiques en plus du grade. Par conséquent, la CCG doit être en mesure d'effectuer des analyses qui permettent de compléter le système de classement traditionnel et d'élargir les critères d'agrégation. Le défi consiste à mettre au point des méthodes instrumentales plus rapides, plus souples et plus précises de certification de la qualité et de la salubrité des grains. Il faut élaborer de nouvelles méthodes d'évaluation afin de pouvoir bien gérer les complexités découlant des développements dans le domaine de la biotechnologie. Il y aura une augmentation de la demande pour l'utilisation plus large des méthodes instrumentales d'analyse de la qualité, comme l'analyse d'image et les technologies dans le proche infrarouge.

2.4 Prévisions de dépenses de l'organisme

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2000-2001	Prévisions de dépenses 2001-2002	Prévisions de dépenses 2002-2003	Prévisions de dépenses 2003-2004
Budgétaire du Budget des dépenses	77 328	62 550	64 538	64 538
Moins : Recettes disponibles	57 300	41 689	41 682	41 682
Total du Budget des dépenses	20 028	20 861	22 856	22 856
Rajustements - recettes disponibles	(12 321)			
Rajustements - prévisions de dépenses	(12 321)	(200)	(200)	(200)
Financement total de l'organisme	20 028	20 661	22 656	22 656
Moins : Recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : Coût des services reçus sans frais	1 937	2 793	3 107	3 103
Total des prévisions de dépenses	21 965	23 454	25 763	25 759
Équivalents temps plein	766	805	805	805

Section III : Plans, résultats, activités connexes et ressources de l'organisme

3.1 Renseignements sur le secteur d'activité

Le secteur d'activité et l'objectif principal de la CCG se résument en *un régime d'assurance-qualité qui valorise la commercialisation du grain au bénéfice des producteurs.*

Les programmes et fonctions de la CCG visent à :

- assurer la qualité du grain lorsque celui-ci se déplace dans les réseaux de commercialisation et à veiller à ce que les expéditions de grains soient sûres, répondent de façon constante aux conditions précisées dans les contrats en ce qui a trait à la qualité et à la quantité, et respectent des seuils acceptables en matière de contaminants toxiques, afin de valoriser la commercialisation des grains;
- mettre en valeur les qualités de grains dont ont besoin les utilisateurs finals et expliquer comment ces qualités peuvent être mesurées, afin de s'adapter aux nouvelles technologies et aux marchés en évolution;
- veiller au traitement équitable des céréaliculteurs et garantir l'intégrité des opérations sur les grains;
- répondre aux besoins des producteurs et des autres membres de l'industrie céréalière de la manière la plus efficace et efficiente possible.

3.2 Principaux engagements en matière de résultats, résultats prévus, activités connexes et ressources

Principal engagement en matière de résultats: Un régime d'assurance-qualité qui valorise le commerce du grain au bénéfice des producteurs.

Résultat prévu 1 : Un régime d'assurance-qualité qui tient compte de l'évolution des besoins des marchés céréaliers et qui s'adapte en vue de traiter les variétés non distinguables visuellement et de séparer les grains et les oléagineux transgéniques.

Activités connexes	Délai
Élaborer des plans, en consultation avec les sélectionneurs, les producteurs et les membres de l'industrie de la manutention du grain, afin que le régime d'assurance-qualité repose moins sur le classement visuel.	A débuté en 1999-2000; se poursuivra au cours des 5 prochaines années selon les besoins.

Élaborer une méthode d'analyse pour le suivi des cargaisons afin de garantir l'identité des grains expédiés par le biais des systèmes d'expédition séparée et de veiller à ce que les expéditions en vrac ne soient pas contaminées par des variétés non distinguables visuellement.	En cours.
Élaborer et recommander un système de déclaration sous serment en partenariat avec l'industrie. Le système de déclaration sous serment jouerait un rôle clé en ce qui a trait à l'identification des variétés non distinguables visuellement et des variétés transgéniques dont on doit préserver l'identité ou que l'on doit séparer.	Automne 2001.
Appuyer la mise en œuvre par l'industrie des systèmes d'expédition séparée et de déclaration sous serment.	À déterminer en consultation avec l'industrie.
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'identification des grains et des oléagineux transgéniques.	En cours.
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'identification des variétés en fonction de l'ADN et de la teneur en protéines.	En cours.
Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes d'évaluation des critères d'agrégation et de la qualité d'utilisation finale à l'aide de la spectroscopie dans le proche infrarouge et de l'imagerie numérique.	En cours.
Continuer la recherche collective à financement conjoint pour mettre au point des méthodes d'analyse automatisée de la qualité (AAQ). Lorsque ces méthodes seront au point, elles seront transmises à l'industrie où elles appuieront et amélioreront l'efficacité globale des systèmes d'expédition séparée, de classement du grain, de manutention et d'entreposage selon l'utilisation finale. (Voir la Section V : Initiatives conjointes)	En cours.

Au cours de la période de planification, les questions les plus décisives que devra aborder la CCG sont les suivantes : l'enregistrement de nouvelles variétés de grains qui ne peuvent être identifiées visuellement, la production de variétés de blé canadien non enregistrées et non distinguables visuellement, le développement de grains et d'oléagineux transgéniques et d'autres pressions exercées sur le système de classement visuel. Il est également important que le système de classement et les services soient adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs de grain canadiens et aux changements structurels de l'industrie céréalière. Tout en s'adaptant à ces changements et à d'autres, la CCG doit conserver la méthode de distinction visuelle des grains jusqu'à ce qu'elle puisse la remplacer par une autre méthode de séparation des grains.

Pour mesurer son succès à ces égards, la CCG suivra de près la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à la qualité du grain canadien par le biais des commentaires que reçoivent régulièrement les scientifiques et les experts techniques lorsqu'ils sont en mission à

l'étranger, du suivi donné aux plaintes relatives aux cargaisons et du programme de suivi des cargaisons.

Résultat prévu 2 : *La CCG offrira des services dans les régions où il y a une demande accrue.*

Activités connexes	Délai
Renforcer le programme de recherche sur les légumineuses, en particulier l'élaboration de protocoles et d'instruments pour l'évaluation de la qualité.	En cours.
Augmenter les services et le nombre d'employés dans les centres de services dans les Prairies pour répondre à la demande croissante de services d'assurance de la qualité et de la quantité résultant de l'évolution du mouvement des grains.	En cours, continuera selon les besoins.
Élaborer des méthodes reconnues à l'échelle internationale pour l'évaluation de la qualité des légumineuses en collaboration avec l'industrie canadienne des légumineuses et avec des chercheurs canadiens et australiens.	Résultats publiés progressivement au cours des 3 prochaines années.
Accroître l'analyse de la qualité pour étendre la portée de l'homologation par la CCG afin de répondre aux besoins des marchés à créneaux spécialisés.	En cours, selon les besoins des marchés.
Répondre aux exigences croissantes de l'industrie en ce qui a trait à l'analyse automatisée de la qualité de manière constante et exacte en donnant accès aux analyses courantes par l'entremise des bureaux régionaux et des centres de services.	En cours, selon les besoins des marchés.

Résultat prévu 3 : *Capacité accrue de contrôler et de détecter les résidus de pesticides, les mycotoxines, les métaux lourds et les champignons afin de continuer à veiller à ce que les expéditions de grains canadiens respectent les niveaux de tolérance les plus stricts au niveau international en ce qui a trait à la salubrité des aliments.*

Activités connexes	Délai
Mener des recherches et élaborer des méthodes qui permettent d'assurer la salubrité des grains.	En cours.
Évaluer le recours à des analyses rapides pour accroître l'efficacité et réduire les coûts.	En cours.

Résultat prévu 4 : *Réputation internationale accrue et reconnaissance à titre d'organisme impartial d'assurance de la qualité de calibre mondial.*

Activité connexe	Délai
Obtenir l'homologation ISO 9002 à l'égard des services clés d'assurance de la qualité et de la quantité.	Automne 2001.

Résultat prévu 5 : *Services continus et efficaces d'assurance de la qualité et de la quantité qui sont adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs et aux changements au sein de l'industrie céréalière.*

Activités connexes	Délai
Exécuter des programmes efficaces d'assurance de la qualité et de la quantité des grains.	En cours.
Poursuivre la recherche sur les facteurs de classement afin qu'ils soient plus objectifs et qu'ils correspondent mieux aux exigences d'utilisation finale en évolution.	En cours.
Continuer d'évaluer les nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs afin de s'assurer qu'elles répondent aux normes de qualité canadiennes et internationales.	En cours.
Mettre au point une méthode de « téléimagerie » comme soutien technologique pour les inspecteurs de grains qui travaillent dans des endroits isolés.	Validation de principe en 2001 et mise en œuvre prévue pour août 2002.

Résultat prévu 6 : *Opérations équitables et transparentes sur les grains et système d'arbitrage pour les grains adapté aux besoins changeants de l'industrie.*

Activités connexes	Délai
Élaborer, modifier et établir des normes de qualité pour le grain en partenariat avec l'industrie céréalière dans le cadre des réunions des Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est.	Annuellement.
Améliorer continuellement la diffusion de l'information sur la qualité et la salubrité du grain à chaque campagne agricole en affichant l'information sur le site Web de la CCG.	En cours.

Les grades permettent aux acheteurs d'identifier la valeur à l'utilisation finale sans qu'ils aient à effectuer d'autres analyses ou à évaluer directement les lots de grains individuels. La CCG est une tierce partie impartiale dans les opérations de grain. Ses services d'inspection, de pesée et d'arbitrage sont essentiels au fonctionnement efficace et équitable des marchés céréalières.

Pour mesurer son succès dans ce domaine, la CCG prévoit effectuer un suivi des plaintes des acheteurs relatives à l'exactitude du certificat émis par la CCG et du nombre de changements de grade lors des réinspections officielles.

Résultat prévu 7 : *Règlements équitables, exécutoires et appliqués uniformément.*

Activité connexe	Délai
Revoir les règlements contestés en raison des changements qui ont eu lieu dans l'industrie de la manutention du grain. Modifier ou éliminer les règlements qui ne sont pas équitables ou exécutoires ou qui ne contribuent plus à l'exploitation efficace du régime d'assurance-qualité.	En cours.

Résultat prévu 8 : *Défense des droits des producteurs et protection des producteurs contre les défaillances des sociétés céréalières.*

Activités connexes	Délai
Vérification accrue de la situation financière des titulaires de permis, de leurs engagements envers les producteurs et de la garantie qu'ils ont déposée pour couvrir ces engagements.	A débuté en 1999-2000; sera achevé en 2001.
Élaborer un plan visant le système de garantie financière pour les cultures spéciales.	Septembre 2001.
Accroître les ressources consacrées au service d'octroi de licences.	Septembre 2001.

La CCG réglemente les silos de collecte, les marchands de grains et les silos de transformation dans les Prairies et leur accorde des permis. Cette activité de réglementation contribue au traitement équitable des producteurs de l'Ouest canadien par l'entremise du système de garantie financière. De plus, les producteurs qui livrent leurs grains aux silos de collecte peuvent se prévaloir du service d'arbitrage relatif au grade.

La CCG prévoit mesurer son succès à l'égard de la défense des droits des producteurs en effectuant des sondages périodiques auprès des producteurs et en assurant un suivi des plaintes des producteurs concernant le traitement injuste par les sociétés céréalières, l'utilisation par les producteurs du système d'arbitrage relatif au grain et le montant des engagements non payés aux producteurs.

Résultat prévu 9 : Traitement équitable des producteurs.

Activités connexes	Délai
Soumettre à la médiation les plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalières.	En cours.
Élaborer des plans fondés sur un examen des marges de perte de poids que les silos peuvent déduire du poids des grains que les producteurs livrent afin d'indemniser les sociétés céréalières de la perte de poids pendant la manutention du grain.	Juin 2001.
Revoir, en collaboration avec les producteurs et l'industrie, la représentation des producteurs au sein du Comité de normalisation des grains de l'Ouest.	Mai 2001.

Résultat prévu 10 : Conservation des options de livraison des producteurs.

Activités connexes	Délai
Administrer les wagons des producteurs en recevant les demandes et en attribuant les wagons en conséquence. Les wagons de producteurs ajoutent un certain niveau de concurrence dans l'industrie de manutention du grain.	En cours.

Résultat prévu 11 : Saine gestion de l'organisme et service efficace, adapté et rentable.

Activités connexes	Délai
Mettre en œuvre les améliorations recommandées dans le cadre des examens internes et externes des programmes et services qu'a effectués la CCG en 1998-1999 et en 1999-2000.	A débuté en 2000-2001; continuera tant que le permettra l'environnement externe.
Améliorer les systèmes d'information financière afin de fournir de meilleurs renseignements pour appuyer les activités.	A débuté en 2000-2001 puis continuera.
Élaborer et mettre en œuvre des plans afin d'accroître la satisfaction des clients de 10 % en étendant l'utilisation des normes de service et de mesures fiables de la satisfaction des clients en ce qui a trait aux services clés.	Début en 2001 et cible atteinte en 2005.
Veiller à ce que le public et les clients aient accès à de l'information sur les programmes et les services par le biais d'Internet.	Décembre 2001.
Exécuter des programmes, des services et des transactions en direct de manière sécuritaire.	Décembre 2004.

Même si le Canada conserve son avantage concurrentiel sur les marchés en raison de la qualité uniforme de ses grains, cette situation ne peut se poursuivre à n'importe quel prix. La CCG s'engage à remplir son mandat de la manière la plus efficace possible. Le succès dans ce domaine sera mesuré en assurant le suivi du coût des activités.

Pendant la période de planification, la CCG participera au projet Gouvernement en direct qui vise à faire du Canada le pays le plus branché au monde d'ici 2004. Grâce à l'établissement, à l'échelle de l'administration fédérale, de normes de communication, d'identification, de navigation et de conception de l'information pour les sites Web du gouvernement, les Canadiens auront accès en direct à l'information dont ils ont besoin.

La CCG souscrit aussi à l'Initiative d'amélioration des services du gouvernement fédéral dont l'objectif est d'accroître d'au moins 10 % le taux de satisfaction des Canadiens à l'égard de la prestation des principaux services gouvernementaux.

Résultat prévu 12 : Stabilité financière pour la CCG.

Activités connexes	Délai
Élaborer un plan de restructuration du financement de la CCG et s'organiser afin de pouvoir le mettre en œuvre.	Mars 2003.
Accroître les recettes au titre de services en cernant de nouvelles possibilités d'affaires.	En cours.

Résultat prévu 13 : La main-d'œuvre de la CCG est représentative de la population canadienne.

Activités connexes	Délai
Donner suite à la vérification effectuée par la Commission canadienne des droits de la personne en élaborant et en mettant en œuvre un plan d'équité en matière d'emploi afin d'aborder les questions de sous-représentation et d'obstacles à l'intégration de la main-d'oeuvre.	En cours.
Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur la participation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale, qui figurent dans le rapport intitulé <i>Faire place au changement dans la fonction publique fédérale</i> .	En cours.

Résultat prévu 14 : Amélioration du lieu de travail.

Activité connexe	Délai
Continuer la mise en œuvre des plans d'action pour aborder les questions soulevées dans le Sondage des employés de la fonction publique.	En cours.

Total des ressources pour les résultats prévus en 2001-2002 : 62 350 000 \$

Section IV : Initiatives conjointes

4.1 Initiatives collectives

Initiative collective	Principal engagement en matière de résultats	Liste des partenaires	Sommes affectées par les partenaires 2001-2002 (en milliers de dollars)	Résultats prévus
Analyse automatisée de la qualité	Veiller à ce que les technologies d'analyse de la qualité continuent de tenir compte des exigences des clients et des progrès technologiques	Commission canadienne des grains Agriculture et Agroalimentaire Canada Industrie céréalière : • Commission canadienne du blé • Autre	400 (en nature) 2 600 400 (en nature) 500 2 100	<ul style="list-style-type: none"> Technologies axées sur l'ADN pour l'identification plus rapide des variétés Autres technologies pour mesurer rapidement la qualité du grain approuvées par le comité technique de l'AAQ

L'analyse automatisée de la qualité (AAQ) est une initiative collective triennale visant à étudier et à élaborer de nouvelles méthodologies pour mesurer et attester la qualité du grain canadien. Les travaux ont débuté en 1999-2000. Des ressources financières ont été affectées afin de veiller à ce que la technologie d'analyse de la qualité progresse au même rythme que la technologie de sélection des plantes. Pour renforcer et appuyer le secteur dynamique et concurrentiel des grains, des oléagineux et des cultures spéciales du Canada, il faut élaborer de nouvelles méthodes rapides d'identification des variétés et de détermination de la qualité à la transformation. Dans le cadre de cette initiative, on finance des projets collectifs et multidisciplinaires mis de l'avant par des partenaires de recherches comme des universités, des organisations privées, la Commission canadienne des grains et d'autres établissements de recherches, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

La Commission canadienne des grains a assumé la responsabilité générale liée à la coordination des travaux de recherche et à la comptabilité des ressources financières. Un comité de l'industrie et un comité technique ont été créés pour veiller à ce que toutes les recherches financées répondent aux besoins de l'industrie.

Les projets sont financés dans la mesure où il y a des fonds disponibles. À cet égard, l'appui financier fourni par le gouvernement fédéral correspond aux fonds provenant des partenaires de l'industrie. Jusqu'à maintenant, un projet de 2,5 millions de dollars sur l'identification des variétés a été approuvé. Ce projet est une initiative conjointe de la CCG, du Centre de recherches sur les céréales d'AAC et du Centre de recherches de l'Est sur les céréales et oléagineux d'AAC. Le projet pourrait devoir être prolongé d'un ou deux ans pour lui permettre d'atteindre tous ses objectifs. On demandera un report de fonds.

Section V : Information financière

Tableau 5.1 : Résumé des dépenses en capital par programme et par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 2000-2001	Prévision de dépenses 2001-2002	Prévision de dépenses 2002-2003	Prévision de dépenses 2003-2004
Commission canadienne des grains	3 540	3 000	3 000	4 000

Tableau 5.2 : Source de recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Recettes prévues 2000-2001	Prévision de recettes 2001-2002	Prévision de recettes 2002-2003	Prévision de recettes 2003-2004
Commission canadienne des grains				
Inspection, pesée, enregistrement et annulation	40 990	37 700	37 700	37 700
Permis et autres recettes	3 989	3 989	3 982	3 982
	44 979	41 689	41 682	41 682

Tableau 5.3 : Coût net des programmes pour l'exercice budgétaire

Prévision de dépenses (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	(en milliers de dollars)
<i>Plus services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par TPSGC	0
Contributions couvrant la « part des employés » des primes d'assurance et les dépenses payées par le SCT	2 618
Couverture des indemnisations des accidents du travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	175
Salaires et dépenses associées aux services juridiques offerts par Justice Canada	0
	<u>2 793</u>

Tableau 5.4 : Fonds renouvelable – État des résultats

(en milliers de dollars)	Prévu 2000-2001	Prévision 2001-2002	Prévision 2002-2003	Prévision 2003-2004
Recettes disponibles	44 979	41 689	41 682	41 682
Dépenses				
Exploitation :				
Salaires et avantages sociaux	33 428	33 051	32 011	32 011
Dépréciation	882	1 334	1 501	1 588
Réparations et entretien	284	218	250	255
Services administratifs et de soutien	6 857	5 560	6 457	5 792
Services, matériaux et fournitures	2 338	857	983	1 002
Commercialisation	222	182	208	213
Intérêts	0	0	0	0
	<u>44 011</u>	41 202	41 410	40 861
Excédent (Déficit)	968	487	272	821

Tableau 5.5 : Fonds renouvelable : État de l'évolution de la situation financière

(en milliers de dollars)	Prévu 2000-2001	Prévision 2001-2002	Prévision 2002-2003	Prévision 2003-2004
Excédent (Déficit)	968	487	272	821
Ajouter les postes hors-caisse				
Dépréciation/amortissement	882	1 334	1 501	1 588
Autres	442	401	388	388
Investissements :				
Acquisition de biens Amortissables	(2 040)	(1 970)	(1 909)	(2 545)
Excédent de trésorerie (besoin)	252	252	252	252

Tableau 5.6 : Fonds renouvelable – Emploi prévu des autorisations

(en milliers de dollars)	Prévu 2000-2001	Prévision 2001-2002	Prévision 2002-2003	Prévision 2003-2004
Autorisations	12 000	12 000	12 000	12 000
Prélèvement :				
Solde au 1 ^{er} avril	2 171	2 423	2 675	2 927
Excédent prévu (prélèvement)	252	252	252	252
Solde prévu	2 423	2 675	2 927	3 179
Autorisations résiduelles	14 423	14 675	14 927	15 179

Index

A

Analyse automatisée de la qualité (AAQ), 14, 15, 21

C

Classes de blé, 8, 9

Comités de normalisation des grains, 6, 7, 16

Commercialisation, 5, 8, 9, 13, 24

Commissaires, 2, 5, 6

Cultures spéciales, 17, 21

D

Description de l'organisme, 7

Distinction visuelle des grains, 8, 9, 10, 13, 14

G

Gouvernement en direct, 19

Grains transgéniques, 9, 10, 13, 14

H

Homologation ISO, 16

I

Identification des variétés selon l'ADN, 14, 21

Identité, 14

Initiative d'amélioration des services, 26

Internet, 18

Imagerie numérique, 14

L

Légumineuses, 8, 9, 15

Loi sur la gestion des finances publiques, 7

Loi sur le transport du grain de l'Ouest, 10

Loi sur les grains du Canada, 5

M

Mandat, 5, 7, 8, 19

Mission, 7

N

Normes de service, 18

O

Objectif de l'organisme, 1, 8, 13, 16, 19, 22

P

Partenaires industriels, 7
Partenariats, 7, 14, 16
Permis, 10, 17, 23
Politique, 5, 7, 10
Portefeuille, 7
Principaux engagements, 13
Proche infrarouge, 11, 14
Producteur(s), 2, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 17, 18

Q

Qualité à l'utilisation finale, 5, 8, 9, 10

R

Recherche, 5, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 21, 22
Réglementation, 7, 11, 17
Responsabilités, 1, 5, 21

S

Salubrité des aliments, 11, 15
Secteur d'activité, 5, 13, 23
Service(s), 2, 5, 7, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 24
Silos de collecte, 6, 10, 17
Silos de transbordement, 6
Silos terminaux, 6, 7
Structure organisationnelle, 6
Suivi des cargaisons, 10, 14, 15
Système d'arbitrage, 16, 17
Système de déclaration sous serment, 14

T

Tableaux financiers, 23, 24, 25
Technologie, 1, 7, 8, 9, 11, 13, 21
Téléimagerie, 16
Tribunal des appels pour les grains, 6, 7

V

Vision, 5
Vue d'ensemble de l'organisme, 5

W

Wagons de producteurs, 6, 18